

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

Procès verbal du Conseil municipal
du jeudi 23 mars 2023

Le 23 mars 2023 à 20 heures 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Serbonnes, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN Maire de Serbonnes.

Convocation adressée le 17 mars 2023

Présents : M. Olivier MARTIN, M. Jean-Michel SAINTE CROIX, Mme Alexandra SERDIN, Mme Eve JANOT, M. Christophe LEPREVOT, Renaud de SAINT-OURS, M. Benoit JOING,

Absents représentés :

Mme Corinne GRELLET a donné pouvoir à M. Olivier MARTIN

Mme Anais BEDEKOVIC a donné pouvoir à Mme Eve JANOT

Absents : Mme Claire VARACHE, M. Mathieu VALLET, M. POIDEVIN Laurent, M. Didier MAHE, M. Christian PIAT, M. Nicolas CHARLOT

Secrétaire de séance : Alexandra SERDIN

M. Olivier MARTIN ouvre la séance en rappelant la règle du quorum :

Il s'agit du nombre de membres du conseil municipal en exercice qui doivent être présents à la séance pour que le conseil puisse délibérer valablement.

L'article L 2121-17 du CGCT prévoit que la majorité des membres en exercice doit être présente.

Il est constaté que seuls 7 membres sur 15 sont présents, en conséquence, le quorum n'est pas atteint et le conseil ne se trouve pas en nombre suffisant pour délibérer

M. MARTIN rappelle en conséquence que le conseil municipal doit être à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, pour délibérer sans condition de quorum, conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 susvisé.

la séance est renvoyée à une date ultérieure non définie ce jour.

Le Maire,

Olivier MARTIN



La secrétaire de séance,

Serdin.